Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 038-213800535-20241119-DB_241108_118-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_241108_118

ACTION COEUR DE VILLE - REVITALISATION DU CENTRE-VILLE - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	29
Votants	32
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	3

Séance du 8 novembre 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 31 octobre 2024

Président : Madame/Monsieur Prénom NOM, Titre

Secrétaire de séance : Prénom NOM

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Aurélia MASSON, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD

Absents :
Anissa DAOUI, Damien PERRARD, Jean-Claude PARDAL

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Chantal BUSSY, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Gabriel BERTEA, pouvoir à Aurélien LEPRETRE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la ville de BOURGOIN-JALLIEU mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la dynamisation de son cœur de ville. La centralité marchande est en effet concurrencée par une offre commerciale structurante (zones commerciales, village de marques…). Son centre-ville est par ailleurs étiré, intégrant des sous-ensembles plus ou moins dynamiques.

L'enjeu est d'établir un diagnostic précis de la centralité mais également d'assortir la mission de plusieurs recommandations fonctionnelles, urbaines et commerciales afin de créer les conditions de viabilité et donc de potentiel marchand qui conforterait et développerait l'offre commerciale de centre-ville.

Le coût de cette étude serait de 22 800 € TTC et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires participerait à hauteur de 80 % à son financement.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 038-213800535-20241119-DB_241108_118-DE

La présente convention d'accompagnement (en annexe) précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation de l'étude de revitalisation commerciale du centre-ville de BOURGOIN-JALLIEU.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention d'accompagnement entre l'ANCT et la commune, telle que présentée en annexe ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la présente convention et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 21/11/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Prénom NOM

Signé par : Océane ROULOT
Date : 20/11/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.